

social urbain **éducatif** durable



Projet éducatif de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray

Adopté par le conseil municipal du 23 juin 2011

Le niveau réel d'un pays se mesure à l'attention qu'il accorde à ses enfants, à leur santé et à leur sécurité, à leur situation matérielle, à leur éducation et à leur socialisation, ainsi qu'à leur sentiment d'être aimés, appréciés et intégrés dans les familles et les sociétés au sein desquelles ils sont nés

UNICEF-Rapport Innocenti - 2007

« Un principe de pédagogie que devraient surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d'éducation, c'est qu'on ne doit pas élever les enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après un état meilleur, possible dans l'avenir, c'est à dire d'après l'idée que l'on se fait de l'humanité et de son entière destination »

Emmanuel Kant (1724-1804) Traité de pédagogie

« Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacun devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. »

Condorcet « Sur l'instruction publique » 1792

Préambule

Le projet éducatif local est un des éléments du projet de ville, qui se décline en 5 domaines : Citoyen, Urbain, Social, Durable et Educatif.

Une présentation du projet de ville est proposée en annexe de ce document, afin de faciliter la compréhension globale de l'action de la ville à destination des stéphanois.

Le projet éducatif est le document de référence adopté par la commune pour témoigner de ses efforts et orienter l'action des opérateurs municipaux et des partenaires de l'action éducative locale. Il synthétise le travail d'inventaire et de prospective, éclaire sur les priorités et guide, d'une manière générale, l'action de la collectivité en matière éducative.

Evolutif, ce document est une base de travail qui sert au débat et participe à l'élaboration des pratiques locales. Néanmoins, l'action éducative se construit dans la durée, et une relative stabilité est nécessaire pour mettre en œuvre, évaluer, corriger et mesurer l'impact des actions. Aussi, une recherche de cohérence existe entre le cadre général durable du projet éducatif et ses déclinaisons ou compléments conjoncturels qui optimisent les réponses.

Ce texte synthétise les orientations et les préconisations éducatives générales, devant permettre aux opérateurs de construire des projets de services, d'actions, de structures ou de dispositifs en cohérence avec les attendus au bénéfice des enfants mineurs.

Le projet éducatif local s'organise autour de trois pôles fondamentaux :

Identité | L'enfant individu

L'enfant est un individu à part entière. Les acteurs du Projet éducatif lui reconnaissent des droits particuliers, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins. Aussi, il convient de respecter et de protéger l'enfant, pour lui permettre d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter dans un cadre favorisant sa confiance, sa sécurité, sa santé. Ce faisant, la communauté éducative favorise l'épanouissement, le bien être, et le sentiment de reconnaissance en tant que sujet, condition nécessaire à l'estime de soi, et en conséquence, au respect des autres.

Mots clés : Respect de soi, liberté de choix, construction identitaire, droit à la santé, au bien être, sécurité affective, psychologique, matérielle, droit à l'expression, droit à la différence, à la singularité, refus du « tout normatif », autonomie...

Société | L'enfant social

La vie sociale (au sens large, y compris au sein de la famille) est le principal vecteur éducatif de l'enfant qui se construit au contact d'autrui. L'apprentissage de l'altérité, le sentiment de faire partie d'une communauté sociale choisie nécessitent l'intégration de codes sociaux et culturels communs. Les groupes sociaux se construisent et se reconnaissent au travers de valeurs communes de « vivre ensemble » qu'il faut promouvoir et faire vivre. Sans ces valeurs fondamentales, le processus d'identification emprunte des voies que nous refusons : ressemblance sur des critères physiques (couleur de peau, sexe, refus du handicap...) ou sur des assignations morales ne laissant pas de place au libre arbitre (mouvement sectaire, refus du dialogue avec ce qui est différent, étranger, ou pense différemment).

Mots clés : Respect des autres, laïcité, altérité, tolérance, solidarité, entraide, socialisation, responsabilité, citoyenneté, apprentissage du débat, de la démocratie, amitié, liens sociaux...

Progrès | L'enfant devient

La responsabilité de la communauté éducative s'exerce quand elle accompagne l'enfant vers un avenir qu'il se construit, en autorisant le rêve, l'erreur, le doute, en refusant fatalité et déterminisme. L'accès à la connaissance, aux savoirs de toute nature, la capacité à expérimenter des limites, à découvrir pour choisir, sont autant de portes à ouvrir pour que l'enfant fasse son chemin dans un espace éducatif rassurant.

Mots clés : Droit à l'avenir, émancipation sociale, culturelle, culturelle, accès aux savoirs et à la connaissance, accès à la culture, aux loisirs et aux sports, esprit critique, curiosité, éveil, découverte, ouverture sur le monde, éco-citoyenneté...

Objectifs généraux du projet éducatif et Principes éducatifs transversaux.

En lien avec la finalité du projet de ville :
« **Considérer chaque personne** »

Adapter les réponses éducatives aux besoins particuliers des individus (enfants et parents) en terme de rythme, de diversité, d'accessibilité...

L'action éducative locale doit veiller à n'exclure aucune famille ou aucun enfant, tenir compte des contraintes particulières ou des inégalités, mais également des envies et des potentialités pour permettre à tous de bénéficier d'une expérience éducative positive et variée.

Equité et droits

L'action éducative soutenue ou menée par la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray relève d'une logique de droit pour tous de bénéficier de l'action éducative, quelle que soit sa situation. L'accessibilité de tous à l'action éducative est pensée en même temps de l'action elle-même. Elle ne repose pas sur une logique dérogatoire conçue a-posteriori, via une instruction administrative ou sociale pour une partie du public. La ville lutte ainsi contre la stigmatisation et la soumission des individus aux injonctions sociales. L'éducation est un droit pour tous qui doit donc s'écrire et se construire dans le but de garantir l'accès équitable de tous les publics potentiellement intéressés. Chacun est légitime dans sa demande d'accès à une offre éducative de qualité.

Information, démarche qualité, simplicité et accessibilité

L'offre municipale doit être facilement accessible aux différents publics auxquels elle est destinée. Aussi, il est essentiel de bien informer les stéphanois de l'existence des actions et des différentes modalités de mises en œuvre. Chaque dispositif éducatif s'accompagne d'une réflexion sur la simplicité et la transparence des procédures d'accès associées (démarche d'inscription, tarifs, horaires, lieux d'accueil, services référents, encadrement...). La démarche qualité balaye les différents aspects de l'offre, en mettant l'accent sur les conditions de réalisation et de mise en œuvre des intentions éducatives. Une information claire, adaptée pour tous est une première étape nécessaire à la participation des différents publics.

Temps, Rythme et continuité

Les démarches municipales à destination de l'enfance encouragent la cohérence et la continuité des temps de l'enfant. Sont distingués les temps scolaires (horaires de classe), les temps périscolaires (autour des jours de classes, y compris pause méridienne), les temps extrascolaires (en dehors des jours de classes) et les temps événementiels ponctuels. Les contenus éducatifs (nature des activités...) et les modalités de la relation éducative (taille des groupes...) varient en fonction des contraintes spécifiques de ces différents temps. En outre, les différentes échelles de temps sont considérées : séquence, journée, semaine, session, année... Le rythme de l'enfant prévaut sur celui de l'organisateur et sur celui des parents. La continuité des temps est recherchée pour éviter les ruptures, permettre la création de « parcours éducatifs » lisibles et sécurisants pour l'enfant et sa famille.

En lien avec la finalité du projet de ville :
« **Echanger de l'humanité** »

Promouvoir la découverte de l'autre et l'expérimentation par tous des relations d'entraide, de solidarité, de soutien.

Éduquer, c'est aider à grandir, à faire société, à être en lien avec le monde, les autres et d'être capable de gérer les interactions sociales dans un objectif de mieux vivre individuel et collectif. L'action éducative conjugue l'ensemble des dispositions qui permettront à l'enfant de se construire par l'expérience, avec le soutien bienveillant des adultes

Autonomie et responsabilisation

Les enfants doivent pouvoir faire l'expérience de la responsabilité et de l'autonomie dans un cadre sécurisant en bénéficiant de l'attention bienveillante d'un adulte. L'action éducative doit faciliter la prise d'initiatives et la découverte, dans un objectif de valorisation des individus, d'apprentissage de la confiance qu'ils peuvent acquérir en leurs capacités, de l'aide qu'ils sont en droit d'attendre des autres en général et des adultes en particulier. Le respect des individualités, la valorisation des compétences de chacun ne peut être profitable que dans une relation garantissant la sécurité et le soutien.

Vie Collective

La dimension sociale et collective est un élément majeur de l'expérience éducative et les organisateurs attachent une importance particulière à la cohésion des groupes et à l'apprentissage des règles du vivre ensemble. La vie collective se construit sur la base du respect de l'autre dans ses similitudes et dans ses différences. L'intégration de valeurs liées à l'intérêt général, à la tolérance et à la citoyenneté découle d'expériences collectives vécues positivement. Cet apprentissage participe à la capacité d'émancipation, car la faculté à créer des liens sociaux est un atout pour élaborer ses choix de vie, en s'intégrant dans des collectifs choisis en fonction de ses aspirations. La nécessaire socialisation « entre pairs » (ceux qui me ressemblent) doit s'accompagner d'actions éducatives visant à la découverte des autres. A ce titre, la laïcité est un cadre de référence réaffirmé et la dimension intergénérationnelle est encouragée pour que la collectivité ne soit pas ressentie comme une juxtaposition de communautés (d'âges, de culture, de genre...) opposées.

Sécurité

L'accueil des mineurs exige que leur sécurité matérielle, corporelle, morale et affective soit maximale. Les parents et les enfants doivent être en confiance pour tirer profit de l'expérience éducative qui leur est proposée. La configuration et les accès aux sites, les règles de la vie collective, les déplacements à pieds ou avec véhicules, la vigilance et la présence des adultes, l'accès aux moyens de communication, les dispositions d'hygiène et de soins sont autant de facteurs devant être pris en compte et expliqués pour rassurer les publics et minimiser les risques.

**En lien avec la finalité du projet de ville :
« Ouvrir de nouveaux horizons »**

Faciliter l'émancipation (éducative, culturelle, sociale, territoriale...) des enfants et des parents.

Offrir des choix, ouvrir des voies, encourager des espoirs et accompagner les enfants dans un refus des déterminismes ou des assignations. L'action locale doit par sa qualité, sa diversité, permettre à tous de rêver et de réaliser sa vie.

Communauté éducative, co-éducation et partenariat.

L'action éducative implique de nombreux acteurs qui portent des valeurs qui leur sont propres. Par leurs volontés et leurs actions, ils modèlent le paysage éducatif local et il s'agit, dans un souci d'efficacité et de cohérence, de partager les analyses, les expériences et de mobiliser les forces sur les enjeux communs. L'objectif n'est pas d'unifier et de standardiser les propositions, mais de les articuler pour que la diversité soit une richesse, et pas une source de confusion. L'implication des acteurs professionnels ou bénévoles, des parents améliore l'efficacité des réponses. Les espaces de mobilisation et d'échanges doivent être à l'image des relations des membres de la communauté éducative : variés. Aussi, des instances pérennes structurent le suivi et le pilotage général du projet, en associant les partenaires ou les familles. Mais des actions ponctuelles sont également utiles, pour tenir compte des possibilités de mobilisation et de la complexité plus ou moins importante des enjeux. L'objectif est double : associer les forces locales pour améliorer la pertinence des actions, et mobiliser les ressources partenariales et les relais institutionnels pour promouvoir le projet et le dynamiser.

Diversité de l'action éducative : besoins multiples, réponses multiples.

L'offre locale doit multiplier et diversifier la nature et les modes d'intervention, sur le temps libre et sur le temps scolaire, afin d'encourager la découverte, d'offrir de réels choix d'itinéraires de loisirs ou de formation. Il s'agit donc de proposer des activités d'éveil, de jeux, d'initiation, permettant la satisfaction des besoins de curiosité et le plaisir. Parallèlement, il est également nécessaire de proposer des pratiques régulières, formatrices, permettant l'acquisition, favorisant l'investissement, le développement de compétences et le progrès. Les formes d'accueil suivantes ont été identifiées, et toutes doivent se construire en cohérence avec les préconisations du projet éducatif : séjours, activités continues, accueils de loisirs, activités autonomes, animations familiales. L'école, au cœur des préoccupations familiales, doit bénéficier du soutien de la collectivité, dans une volonté d'échange et de partenariat qui se construit au quotidien.

Territoires de vie : du quartier au monde (mobilité, proximité, itinéraire...).

L'espace public, animé et occupé, participe à la structuration et à la régulation des liens sociaux et permet aux enfants et aux familles de bénéficier d'un espace de loisirs et de socialisation. Les espaces de vie des enfants sont différents en fonction de leur âge, de l'autonomie qu'ils acquièrent et des fonctions éducatives ou ludiques attendues. Dans les quartiers de la ville, les espaces publics s'articulent en pôles complémentaires. L'objectif est de mutualiser les ressources de proximité pour optimiser les possibilités d'usage par les publics. Les espaces de proximité, les espaces centraux et la mobilité des publics sont les trois variables à considérer lors des aménagements. La sécurité, l'orientation, l'éducation à la sécurité routière, aux transports en commun, et aux déplacements sont encouragés dans les différentes propositions éducatives.

**En lien avec la finalité du projet de ville :
« Mieux vivre ensemble longtemps »**

Construire et assurer une place aux enfants.

Accueillir les enfants dans une ville c'est concevoir des espaces adaptés aux pratiques enfantines (jeux, déplacement, agrément...). Accueillir les enfants dans une société, c'est leur accorder une place spécifique dans le corps social dont ils sont les éléments les plus fragiles et les plus précieux.

Encadrement et équipements

Dès lors que l'action municipale se fixe comme ambition de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'acquisition de savoirs et de compétences, il est nécessaire de mobiliser les moyens nécessaires, au regard des besoins particuliers des publics. Aussi, au-delà des dispositions réglementaires, l'organisateur municipal veille à constituer et fidéliser des équipes mixtes dont les compétences et les formations complémentaires participent à la qualité des projets et des relations. L'effectif est ajusté aux besoins identifiés (âges et nombre d'enfants, mais également nature des actions entreprises). En outre, la qualité des espaces de pratiques témoigne de l'attention et du respect auxquels les enfants ont droit. Les espaces extérieurs, scolaires, sportifs, culturels et de loisirs nécessitent un entretien régulier et des ré-aménagements les rendant compatibles avec l'évolution des usages et la démographie.

Place des enfants et espaces publics

Les enfants habitent, expérimentent, parcourent la ville de façon particulière, au regard de leur mobilité, de leur temps libre, des trajets spécifiques et réguliers qu'ils effectuent. De la même manière, l'utilisation qu'ils font des équipements et des espaces publics conditionne des aménagements adaptés, au bénéfice de leur épanouissement, de leur sécurité, de leur autonomie (accessibilité, orientation, horaires...). Construire la place des enfants permet d'accompagner les expériences collectives et individuelles en autorisant la pratique de la ville dans les meilleures conditions possibles. Les espaces ouverts ou les établissements publics doivent témoigner de l'intérêt particulier porté aux enfants. En continuation des logiques d'intérêt général, la ville se construit au bénéfice de chacun et de tous (la ville de tout le monde). Ce mouvement est opposé à la banalisation d'un espace public qui n'appartiendrait à personne, et dont la « pratique » devient une transgression (la ville de personne).

Expression et participation des publics

L'expression des acteurs de l'action éducative (les enfants, mais également les parents et les co-éducateurs) est encouragée et des moyens sont mis à leur disposition. Ces derniers doivent inciter à la prise de parole et faciliter la diffusion (motivation, accessibilité, simplicité...). Exprimer une opinion, construire un argumentaire, confronter des avis, accepter le désaccord et le consensus n'a de sens que si l'écoute et la possibilité d'influence sont réelles. L'éducation à la démocratie (pas seulement au sens du suffrage, mais dans celui de délibération collective) engage les organisateurs à créer des cadres (temps, règles...) facilitant l'expression de tous.

Et maintenant ?

Le projet éducatif de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray s'adresse à tous les stéphanois et propose un droit à l'excellence et à la qualité pour tous. Au regard des situations locales et des difficultés spécifiques de la population, cet objectif conditionne un déploiement de moyens important pour compenser les inégalités sociales et culturelles dont sont victimes les enfants stéphanois.

L'action éducative est le moteur du progrès social et de la démocratie. Il s'agit d'œuvrer pour que chacun bénéficie de choix réels dans ses parcours de vie.

Ce projet éducatif est une ouverture pour engager de nouvelles réflexions, de nouvelles actions, de nouveaux partenariats. Il offre un point de départ et une perspective au développement nécessaire de la relation éducative sur le territoire, entre tous ses acteurs : enfants, familles, opérateurs, partenaires...

Il est complété régulièrement d'annexe témoignant de l'avancée des réflexions, des pistes de travail, des propositions de problématiques à aborder.

Loin d'être figé, ce projet veut être le témoignage de la diversité vivante, complexe et mobile de Saint-Étienne-du-Rouvray, ville éducatrice.

La mise en œuvre du projet éducatif dans les équipements et dispositifs municipaux.

Espaces enfance - jeunesse, Accueils de loisirs et séjours de vacances

- Élémentaires : Centre de la houssière, Centre de la Sapinière
- Maternels : Centre Pergaud, Centre Langevin, Centre Rossif
- Activités associées aux accueils de loisirs (sorties, campings, veillées, nuitées...)
- Espaces éducatifs : Les animalins dans les 19 écoles publiques de la ville
- Centres thématiques : Arts, Sciences, Sports
- Séjours de vacances : 150 places en séjours variés
- 1 Ludothèque
- 1 Point Information Jeunesse
- 1 espace d'animation multimédia, radio, vidéo

Petite enfance

- Multi-accueil Anne Frank (crèche collective, halte garderie et crèche familiale)
- Relais Assistante maternelle
- Soutien aux structures associatives

Parentalité

- Maison de la famille

Sports

- Complexe omnisports Y Gagarine
- Gymnases et espaces de pratiques
- Dispositif du sport pour tous
- Animation sportive durant les Vacances

Espaces extérieurs :

- Aires de jeux
- Plateaux d'évolution multisports
- Pistes cyclables, sécurisation des voiries
- Parcs et jardins
- Forêt urbaine de loisirs

Soutien aux pratiques autonomes

- Aide à la réalisation de projets individuels, familiaux, collectifs (vacances, formation...)

Culture

- Théâtre « Le Rive Gauche »
- 3 Centres socioculturels
- 3 Bibliothèques
- 1 Conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal

Vie associative

- Plus de 150 associations soutenues (mise à disposition de locaux, subvention, prêts de matériels...)

Scolarité et parcours de formation

- 19 écoles publiques (maternelles et élémentaires)
- 4 collèges
- 1 lycée régional des métiers
- 1 Maison d'information sur l'emploi et la formation

Nutrition et santé

- Opération de sensibilisation dans les écoles
- Suivi statistique de cohortes
- Mobilisation et information des familles

Dimension festive

- Fêtes de quartiers (accompagnement des initiatives des associations ou /et des habitants)
- Evènements municipaux (Aire de fêtes, Journées des loisirs, Festival des jeunes talents...)

La mise en débat

- Assises de l'éducation
- Le rendez-vous local de l'éducation
- Les contrats qualité pour les activités éducatives

Structures de pilotage du projet éducatif

Organisateurs : Le Maire, les élus délégués et les services impliqués

Comme pour les autres domaines de la vie municipale, le **bureau municipal** (regroupant les élus en charge de délégation) et le **conseil municipal** sont les instances de décisions.

Mais la plupart des débats et les propositions d'orientations ont lieu dans d'autres lieux :

Comité technique : Composé du 1^{er} adjoint au Maire, de la directrice générale adjointe des services « culture, éducation, sport et loisirs », du coordonnateur du projet éducatif
Il assure le suivi du projet éducatif et explore les pistes de travail, arbitre sur les questions techniques ou méthodologiques.

Comité technique élargi : Comité technique complété des adjoints municipaux intéressés au titre de leur délégation au projet éducatif : Affaire scolaires, enfance et petite enfance, jeunesse, sport, vie associative, centres socioculturels, culture...
Examine les propositions, confronte les hypothèses de travail aux autres domaines de la vie municipale pour enrichir le projet et améliorer son impact.

Conseil Consultatif du Projet éducatif local : Comité technique élargi complété des partenaires locaux : DDCS, CAF, Délégué du préfet, Département, DDEN, IEN, Associations éducatives...
Associe les acteurs locaux à la démarche, impulse de nouvelles thématiques de travail, oriente les démarche et diversifie les regards et les approches.

Conseil d'administration de la Caisse des écoles : Elus municipaux, représentant de l'éducation nationale, des parents d'élèves et différents usagers (personnels municipaux, de l'éducation nationale, des centres de loisirs, personnes âgées), DDEN, personnes qualifiées.
Etablissement autonome, la caisse des écoles traite les questions liées à la restauration et à l'éducation nutritionnelle, et est le support des actions liées à la réussite éducative.

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance : Elus municipaux, représentants de l'Etat (Police, justice, cohésion sociale, éducation nationale...), établissements d'enseignement supérieur, CAF, Département, Bailleurs, Associations, transport en commun.
Permet l'échange d'information et offre des possibilités d'actions transversales dans les domaines de la prévention.

En outre, des **groupes de travail thématiques** associant services municipaux et partenaires sont réunis en tant que de besoin. Leur composition est proposée en comité technique et en conseil consultatif.

Annexes :

- **Données de contexte**
- **Synthèse du projet de ville**
- **Les préconisations des groupes de travail .**
 - **Temps périscolaires**
 - **Temps extrascolaires**
 - **Aires de jeux et espaces publics**
 - **Petite enfance**
 - **Parcours scolaires**
- **Contrats qualité pour les activités éducatives**
 - **Sports**
 - **Centres socioculturels**
 - **Enfance**
 - **Bibliothèques**
 - **Conservatoire de musiques et de danses**
 - **Le Rive Gauche**

Données de contexte.

Portrait général

La ville occupe une surface de 1825 hectares (dont 1/5 constitué de forêt) au sud-est du méandre rouennais de la Seine. Son nom associe Saint Étienne (titulature de l'église) et la forêt du Rouvray, forêt de chênes rouvres qui la borde au sud sur 360 hectares. Des outils néolithiques (2000 ans avant JC), des traces d'habitat gallo-romain (200/300 ans après JC) témoignent d'une occupation ancienne. Un hameau appelé Sancti Stephani et dépendant de l'abbaye de Saint-Wandrille est signalé au 9e siècle.

Une commune rurale...

Le bourg s'est développé le long de la route reliant Rouen à Paris. Aux 15e -16e siècles, la paroisse compte 500 habitants. La population cultive les terres arables en bord du fleuve, et pratique l'élevage sur les terres incultes, forêts, landes et taillis. A la Révolution, Saint-Étienne-du-Rouvray se constitue en commune avec administration politique, en 1790.

...Devenue ville ouvrière

L'arrivée du chemin de fer en 1843 (la ligne Paris-Le Havre) suscite l'arrivée d'industries : la Cotonnière, première industrie stéphanaise, en 1865, les ateliers de chemin de fer de Quatre Mares en 1913, la Fonderie Lorraine en 1916, les Papeteries de la Chapelle en 1928. Saint-Étienne-du-Rouvray devient une ville ouvrière et les Stéphanois se donnent, en 1923 une des premières municipalités communistes et un cheminot, Victor Bourdon, est élu maire. Avec l'industrie, la ville se développe régulièrement : 1482 habitants en 1841, 5000 à la fin du 19e siècle, 10 741 en 1931. Les reconstructions de l'après guerre sur la région rouennaise bouleversent la géographie de la commune. Le choix de l'État d'implanter un grand ensemble de 3000 logements collectifs, la cité du Château Blanc, sur le plateau du Madrillet crée un nouveau quartier dont la ville mettra du temps à intégrer les charges d'équipement et la population jeune et déracinée. En 10 ans, de 1954 à 1965 la population double, passant de 15000 à 30000 habitants.

Une expansion maîtrisée

A partir des années 70 la municipalité freine les projets qui visent à faire de Saint-Étienne-du-Rouvray une ville de 70 000 habitants. D'autant que la crise économique touche la plupart des entreprises. Le conflit de la papeterie de la Chapelle Darblay pour refuser un millier de suppression d'emplois marqua les années 1983/84. De nouvelles zones d'activités sont lancées, elles diversifient le tissu économique avec aujourd'hui une dominante des activités tertiaires et de haute technologie. Parallèlement la ville s'attache à un urbanisme de « proximité », à taille plus humaine et maillant les quartiers entre eux. La population est stabilisée à 30 000 habitants.

Population :

Saint-Étienne-du-Rouvray a vu croître sa population de 44% entre 1962 et 1975, taux de croissance supérieur à la moyenne des communes de la communauté d'agglomération (19%). La ville n'a pas échappé à la perte d'habitants généralisée entre 1975 et 1982. Et ce déclin démographique se poursuit depuis (-22% entre 1975 et 1999).

Naissances, décès et solde naturel
Source : INSEE 1999 - 2006

Territoire	Naissances entre 1999 et 2006	Décès entre 1999 et 2006	Solde Naturel 1999 - 2006	Population totale 1999	Population totale 2006	Evolution démographique 1999 - 2006
LE GRAND-QUEVILLY	2 260	1 490	770	26688	26 226	-462
ROUEN	10 371	6 283	4 088	106560	107 904	1 344
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	2 602	1 578	1 024	29090	27 815	-1 275
SOTTEVILLE-LES-ROUEN	2 639	2 256	383	29549	30 076	527
CAR	36 562	23 269	13 293	404752	404 051	-701

Part de la population de moins de 20 ans et de plus de 60 ans
Source : INSEE 2006

Territoire	Catégories de population	2006 %
LE GRAND-QUEVILLY	moins de 20 ans	23
	plus de 60 ans	24
ROUEN	moins de 20 ans	23
	plus de 60 ans	17
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	moins de 20 ans	29
	plus de 60 ans	19
SOTTEVILLE-LES-ROUEN	moins de 20 ans	24
	plus de 60 ans	22

Comparativement à la moyenne de l'agglomération, Saint-Étienne-du-Rouvray se caractérise par un solde naturel plutôt dynamique. La population conserve un caractère familial marqué, mais compte également de nombreuses familles monoparentales. La proportion des moins de 20 ans dans la population reste relativement importante à Saint-Étienne-du-Rouvray, même si elle a tendance à diminuer.

Emploi / Chômage / formation / Revenus

Après une période de baisse globale entre 1999 et 2007, le nombre de chômeurs repart à la hausse entre 2007 et 2008, impactant en particulier les jeunes, avec une augmentation de 60% du nombre de jeunes inscrits dans un chômage de longue durée. L'emploi local se tourne essentiellement vers des personnes de plus de 30 ans.

CHOM T1 - Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) selon le sexe et l'âge

	Au 31 décembre 2008		Evolution 2007 - 2008 en %				
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	1 535	100,0	857	678	11,1	21,7	0,0
15 à 24 ans	393	25,6	225	168	11,0	30,1	-7,2
25 à 49 ans	929	60,5	521	408	10,9	21,2	0,0
50 ans ou plus	213	13,9	111	102	12,1	9,9	14,6
Chômeurs de longue durée	368	100,0	208	160	10,8	15,6	5,3
15 à 24 ans	56	15,2	31	25	60,0	93,8	31,6
25 à 49 ans	227	61,7	129	98	10,7	19,4	1,0
50 ans ou plus	85	23,1	48	37	-7,6	-14,3	2,8

Champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite.
Source : Dares, Statistiques du marché du travail.

Le taux de chômage reste une des préoccupations principales de la commune. Les bénéficiaires du RMI ont augmenté de 8,7% entre 2005 et 2007. St Etienne du Rouvray connaît un fort taux de chômage à cause de la fermeture de sites industriels entre autres.

CSP des personnes de référence des ménages

Source : INSEE 2006

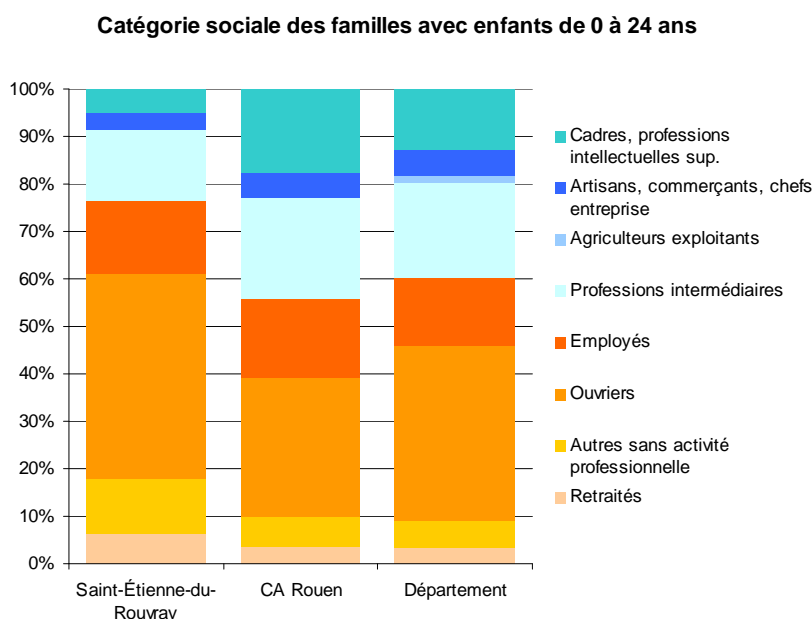
Territoire	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intermédiaires et supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Grand-Quevilly	0,0%	1,8%	4,0%	14,9%	15,0%	22,1%	37,6%	4,6%
Rouen	0,0%	2,8%	14,6%	18,2%	14,4%	10,6%	22,0%	17,4%
Saint-Etienne-du-Rouvray	0,0%	2,3%	3,9%	11,1%	11,3%	25,9%	35,9%	9,5%
Sotteville-lès-Rouen	0,0%	2,4%	7,2%	16,0%	14,1%	19,1%	34,6%	6,5%
CAR	0,1%	3,0%	11,4%	16,4%	13,1%	16,5%	29,6%	9,9%

Si on met en parallèle la bonne tenue de l'économie locale et l'accès aux Stéphanois à l'emploi, on peut expliquer le taux de chômage élevé par la présence d'une offre d'emplois non adaptée à la demande.

En effet, les Stéphanois restent peu qualifiés dans l'ensemble alors que les nouveaux emplois créés concernent la recherche et développement, les nouvelles technologies et les divers métiers qui exigent une relative qualification supérieure.

Le taux de diplômés après le bac sur la commune est nettement inférieur à celui sur le département (moitié moins). Les demandeurs d'emplois présentent un niveau de qualification faible.

En 2006 : 54 % des stéphanois détiennent, au plus, le brevet des collèges (contre 39% sur l'agglo). 22% seulement ont eu accès au Bac et à l'enseignement supérieur (contre 38% sur l'agglo). 53 % des stéphanois ne sont plus scolarisés à 18 ans (contre 40% sur l'agglo). L'écart est encore plus marqué chez les jeunes filles (54% contre 38%).



Environ 75 % des enfants et des jeunes stéphanois de 0 à 24 ans vivent dans des familles dont la personne de référence appartient aux catégories « retraités », « Sans activité », « ouvriers », ou « employés »

Ces familles sont sur-représentées à Saint-Étienne-du-Rouvray comparativement au territoire de la communauté d'agglo de Rouen et au département de Seine-Maritime.

La moitié des familles vit avec moins de 1977 euros/mois (contre 2497 € par mois à l'échelle de l'agglomération). Le niveau de revenus médian est donc significativement plus faible que sur l'agglomération rouennaise. Les données concernant les prestations sociales indiquent que :

- Plus de 50% des habitants de la Ville sont couverts par les allocations de la CAF (proche de la moyenne nationale).
- Parmi les allocataires, une majorité bénéficie de prestations accordées sous conditions de ressource (proportionnellement plus que sur l'agglomération).
- Plus de 35% des allocataires sont dépendants économiquement des prestations de la CAF (les prestations représentent 50% plus de leur revenus).